



Commune de Bursins

AVIS A LA POPULATION

Lutte contre le scarabée japonais : Evolution des mesures

Gestion des déchets verts

Dès le **1er octobre**, les déchets verts devront à nouveau être déposés à la **déchèterie intercommunale de Vinzel**.

La Municipalité rappelle que l'**écopoint de Bursins est exclusivement réservé au dépôt des sacs taxés et des déchets de cuisine**.

Aucun autre dépôt n'est autorisé sur ce site.

Cette reprise de la filière habituelle ne change rien aux autres consignes de lutte, qui restent pleinement en vigueur.

Rappel des règles en vigueur

- **Terre** : Il est strictement interdit de déplacer de la terre (couche superficielle jusqu'à 30 cm de profondeur) en dehors de la zone d'infestation.
- **Pelouses** :  **Bonne nouvelle** : les restrictions d'arrosage des pelouses sont désormais levées. L'arrosage est à nouveau autorisé.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur www.vd.ch/scarabee-japonais.

Merci aux habitants pour leur respect des consignes ; la Municipalité compte sur vous pour contribuer à limiter la propagation du scarabée japonais.



Nous vous remercions de votre compréhension et de votre précieuse collaboration.

La Municipalité, septembre 2026